

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 7 février 2022

**CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE PETITE ENFANCE
BOULEVARD DU MIDI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE**

NOTE DE SYNTHÈSE

Avec la signature de la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville », le 5 octobre 2018, la Ville s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité de sa centralité. Ce projet global de redynamisation porte sur différents domaines d'intervention tels que l'amélioration de l'habitat, le développement d'une nouvelle offre résidentielle, la requalification des espaces publics ou encore l'amélioration de l'offre de services aux habitants.

Pour construire les outils permettant de répondre aux enjeux identifiés en vue de la réalisation des projets, un avenant à la convention-cadre est venu porter création de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec un programme d'actions associé et un cadencement dans le temps sur un périmètre défini (des bords de Seine en contrebas de la Collégiale jusqu'aux deux (2) gares).

En parallèle, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique active de développement et de renouvellement des modes de garde sur l'ensemble du territoire communal, dans le but d'améliorer la qualité de l'offre et de l'accueil des enfants, en réponse aux besoins très prégnants des familles.

Dans ce contexte, il est projeté de relocaliser l'actuel établissement Pirouette situé rue Porte aux Saints et présentant d'importants dysfonctionnements (bâtiment actuel inadapté aux besoins des utilisateurs et aux normes relatives à ce type d'équipement).

Le déménagement de cette crèche dans un lieu plus adapté et mieux dimensionné s'avère donc nécessaire.

En vue de l'arrivée prochaine du RER E (EOLE), le quartier de la gare « Mantes Station » fait l'objet de nouveaux aménagements. Ainsi, le programme immobilier réalisé par la société EIFFAGE en entrée de ville, à l'angle des boulevards Duhamel et du Midi, localisé à seulement 600 mètres de la crèche actuelle et proposant des locaux en rez-de-chaussée permettrait d'y accueillir l'établissement Pirouette. Les avantages de cette relocalisation sont multiples : répondre pleinement au besoin d'évolution de la structure en termes de surface, d'accessibilité et de mise en conformité, apporter une amélioration qualitative de l'offre d'accueil des jeunes enfants, et enfin doubler les capacités d'accueil (de trente (30) à cinquante-six (56) berceaux) en proposant plusieurs unités de vie/sections multi-âges.

De plus, dans une optique de crèche inclusive, la création de ce nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants est conçue selon l'approche « SNOEZELEN » avec l'aménagement d'espaces spécifiques de psychomotricité (mobilier spécifique), art thérapie et espace multisensoriel (éléments de relaxation, jeux visuels, ...) adaptés aux enfants de moins de quatre (4) ans et dédiés à la détente et au bien-être des enfants. L'accueil des enfants porteurs de handicap sera ainsi privilégié. L'objectif de cette approche innovante est d'inviter les enfants à canaliser leur énergie, en leur offrant un moment de calme, à l'abri du tumulte de la crèche pour se « poser », prendre le temps de regarder autour de lui, sentir, toucher ce qui est proposé...

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a approuvé, par délibération N° CR 2018-024 du 3 juillet 2018 son plan « Région Ile-de-France, Région Solidaire » permettant notamment de soutenir la création de nouveaux modes de garde du petit enfant, qu'ils soient collectifs ou individuels, de favoriser l'accueil mixte d'enfants handicapés et non handicapés, et de soutenir le développement de services innovants. Le dispositif de « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance » propose ainsi une subvention régionale en investissement s'élevant à 50% maximum de la dépense éligible hors taxes (avec un montant de l'aide financière plafonné à 300 000 euros maximum). Les projets subventionnés dans ce cadre comporteront obligatoirement un caractère d'innovation sociale, qu'ils soient expérimentaux ou qu'ils permettent le développement de solutions déjà existantes, ou en apportant des réponses inédites avec une efficacité nouvelle.

L'aide financière apportée par la Région Ile-de-France pour la création d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du Midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette, permettrait de contribuer à sa réalisation selon le plan de financement suivant :

Intitulé	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention sollicitée Conseil Régional d'Ile-de-France (€)	Subvention sollicitée Conseil Régional d'Ile-de-France (% HT)	Subvention sollicitée CAF des Yvelines (€)	Subvention sollicitée CAF des Yvelines (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Création nouvel EAJE Boulevard du Midi	3 694 774 €	4 433 729 €	300 000 €	8%	1 260 000 €	34%	2 134 774 €	58%	2 873 729 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention de 300 000 euros, au titre du dispositif de « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance », afin de réaliser un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du Midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1^{er} adjoint,

Vu la délibération N° CR 2018-024 du 3 juillet 2018 du Conseil Régional d'Ile-de-France relative à l'adoption du plan « Région Ile-de-France, Région Solidaire »,

Vu la délibération du 2 juillet 2018 du Conseil Municipal de Mantes-la-Jolie relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération du 18 octobre 2021 du Conseil municipal de Mantes-la-Jolie relative à l'acquisition de locaux au 16-18 boulevard du Midi pour la création d'un établissement d'accueil de petite enfance,

Considérant le souhait de la Ville d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche Pirouette située rue Porte aux Saints et la nécessité de la relocaliser dans un lieu plus adapté et mieux dimensionné,

Considérant la politique active de développement et de renouvellement des modes de garde sur l'ensemble du territoire communal dans le but d'améliorer la qualité de l'offre et de l'accueil des enfants, en réponse aux besoins des familles,

Considérant le caractère innovant du projet de création d'établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville avec la mise en application de l'approche « SNOEZELEN »,

Considérant le dispositif du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de son plan « Région Ile-de-France, Région Solidaire » permettant de soutenir la création de nouveaux modes de gardes innovants pour la petite enfance,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet de création d'un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du Midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 300 000 euros auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du dispositif de « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance », afin de réaliser un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants en entrée de ville, à l'angle des boulevards Victor Duhamel et du Midi, en remplacement de la crèche actuelle Pirouette,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels y afférents.

Pour le Maire empêché,

Sidi EL HAIMER
1er Adjoint au Maire